

Avant de remplir cette annexe, lisez attentivement les instructions concernant la ligne 458, dans le guide.

Lisez les énoncés suivants et répondez aux questions.

- En 2009, vous avez reçu des versements anticipés du crédit d'impôt pour maintien à domicile d'une personne âgée.
- En 2009, vous avez eu un conjoint durant toute l'année ou, en 2009, vous avez été sans conjoint durant toute l'année.
- En 2009, vous avez habité au même endroit pendant toute l'année.
- En 2009, votre revenu familial était égal ou inférieur à 51 180 \$.

Est-ce votre cas?

<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non

Si vous avez répondu **oui** à toutes les questions, vous pouvez choisir de ne pas remplir cette annexe. Dans ce cas,

- inscrivez le montant de la case D du relevé 19 aux lignes 441 et 458 de votre déclaration et « 0 » à la ligne 466;
- inscrivez, s'il y a lieu, à la ligne 2 ci-dessous, le montant des sommes payées pour des services admissibles pour lesquels vous n'avez fait aucune demande de versements anticipés.

Coût des services admissibles pour lesquels vous n'avez fait aucune demande de versements anticipés.
Joignez les reçus et les factures à votre déclaration.

2

Si vous avez répondu **non** à une question, remplissez, parmi les parties **A, B, C** et **D** de l'annexe, celles qui s'appliquent à votre situation.

A. Coût des services de maintien à domicile inclus dans le loyer ou dans les charges de copropriété

1 Résidence pour personnes âgées

Pour remplir ce tableau, vous devez consulter les instructions concernant la ligne 458 dans le guide.

	1 Loyer mensuel	2 Montant de base	3 Service de buanderie	4 Service d'entretien ménager	5 Service alimentaire	6 Service de soins infirmiers	7 Service de soins personnels	8 Cases 2 + 3 + 4 + 5 + 6 + 7. Maximum : 65 % du montant de la case 1 (ou 75 % pour une personne non autonome)
Janvier								10
Février								+ 11
Mars								+ 12
Avril								+ 13
Mai								+ 14
Juin								+ 15
Juillet								+ 16
Août								+ 17
Sept.								+ 18
Oct.								+ 19
Nov.								+ 20
Déc.								+ 21
Ajoutez les montants des colonnes 2 à 8.								= 22
Si votre conjoint habitait aussi dans une résidence pour personnes âgées, mais que vous n'habitez pas ensemble, utilisez un autre exemplaire du tableau ci-dessus pour calculer le coût de ses services admissibles inclus dans son loyer. Inscrivez ici le résultat de la ligne 22 de ce tableau.								+ 23
Ajoutez les montants des lignes 22 et 23. Reportez le résultat au verso.								= 24

Continuez vos calculs à la page suivante.



Montant de la ligne 24

24	
----	--

2 Immeuble de logements

(autre qu'une résidence pour personnes âgées)

Loyer mensuel (**maximum : 600 \$**). Consultez le guide.

Montant de la ligne 30 multiplié par 5 %

Nombre de mois de l'année où vous avez payé ce loyer

Montant de la ligne 31 multiplié par le nombre de la ligne 32

Additionnez les montants de la ligne 33.

	1	2
	Premier mois de l'année	Dernier mois de l'année (si montant différent de la colonne 1)
30		
x	5 %	5 %
=	31	
x	32	
=	33	

+	34	
---	----	--

3 Immeuble en copropriété (condominium)

Coût des services de maintien à domicile inclus dans vos charges de copropriété (ligne 19 du formulaire TPZ-1029.MD.5)

+	36	
---	----	--

B. Coût des services de maintien à domicile non inclus dans le loyer ou dans les charges de copropriété

Inscrivez le coût des services admissibles payés pour **toute l'année 2009** aux lignes 50 à 70, y compris le coût des services pour lesquels vous avez demandé des versements anticipés.

Services d'aide à la personne

Services liés aux activités quotidiennes

Services liés aux repas

Services de surveillance et d'encadrement

Services de soutien civique

Services infirmiers

Services d'entretien et d'approvisionnement

Services liés aux tâches domestiques courantes

Services d'entretien des vêtements

Travaux mineurs à l'extérieur de l'habitation

Services d'approvisionnement en nécessités courantes et autres courses

Autres services

Additionnez les montants des lignes 50 à 70.

Additionnez les montants des lignes 24, 34, 36 et 74.

Reportez le résultat à la ligne 87.

Coût des services de maintien à domicile =

50	
+ 52	
+ 54	
+ 56	
+ 58	
+ 62	
+ 64	
+ 68	
+ 69	
+ 70	
= 74	

+	74	
---	----	--

=	75	
---	----	--

C. Revenu familial net

Montant de la ligne 275 de votre déclaration

Montant de la ligne 275 de la déclaration de votre conjoint au 31 décembre 2009

Additionnez les montants des lignes 80 et 81.

Montant de la ligne 82 moins celui de la ligne 83. Si le résultat est négatif, inscrivez 0.

Revenu familial

Revenu familial net

80	
+ 81	
= 82	
- 83	5 1 1 8 0 0 0
= 84	

D. Crédit d'impôt pour maintien à domicile d'une personne âgée

Montant de la ligne 75

Montant de la ligne 87 multiplié par 30 %

Montant de la ligne 84

x 3 %

Montant de la ligne 88 moins celui de la ligne 89. Si le résultat est négatif, inscrivez 0. Reportez le résultat à la ligne 458 de votre déclaration.

Crédit d'impôt pour maintien à domicile d'une personne âgée =

87	
x	30 %
= 88	
- 89	
= 90	

Joignez une copie de cette annexe à votre déclaration.



Y9J2 ZZ 89577450